



VERSEMENT SOMME D'ARGENT A UN PARTICULIER

Par **LEROIUBU**, le **21/12/2015** à **09:10**

Bonjour à toutes et tous,

A plusieurs reprises, j'ai versé à un membre de ma famille d'importantes sommes d'argent. Je souhaite savoir si ces sommes ainsi versées par chèque bancaire sont considérées comme un revenu, donc assimilables à l'impôt ad hoc. Dans l'affirmative, quel est le délai de prescription pour l'Etat. Je vous en remercie.

Par **morobar**, le **21/12/2015** à **09:21**

Bonjour,

Il s'agit de dons manuels et sont taxables au titre du droit de mutation (comme chez le notaire), avec des abattements qui se cumulent au fil des années.

En tant que donataire vous êtes censé établir à chaque don un imprimé fiscal que vous devez adresser au fisc, service des entreprises.

Voir ici:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1265>

Par **LEROIUBU**, le **26/12/2015** à **15:04**

@ services01. Nous ne nous comprenons pas. J'ai toujours été hostile au crédit. Si je ne peux

acheter telle ou telle chose, je m'en passe et économise. Il s'agit d'un pur problème familial où le relationnel avec cette personne est exécration. Après, merci, je n'ai besoin de rien.